

ACTION URGENTE

PAKISTAN. UN MILITANT DÉTENU SUR LA BASE D'ACCUSATIONS FORGÉES DE TOUTES PIÈCES

Le 16 mars, Ali Wazir, défenseur des droits humains et ancien membre de l'opposition au sein de l'Assemblée nationale du Pakistan, a été arrêté et placé en détention sur la base d'accusations liées au terrorisme, à Hyderabad, au Pakistan. Il venait d'être remis en liberté plus tôt dans la journée ; en effet, il avait bénéficié d'une libération sous caution prononcée par une chambre de la haute cour du Sind dans le cadre d'une autre affaire. Depuis, deux nouvelles affaires ont été intentées à son encontre. Depuis 2020, Ali Wazir a été arrêté à plusieurs reprises et inculqué dans le cadre de dizaines d'affaires montées de toutes pièces, afin de le maintenir derrière les barreaux, de le réduire au silence et d'entraver son militantisme en lien avec les questions relatives aux exécutions extrajudiciaires, aux disparitions forcées, et à la discrimination et à la violence ciblant la minorité pachtoune. Les 20 mois de détention d'Ali Wazir et les nombreuses poursuites engagées contre lui témoignent des méthodes illégales et arbitraires déployées pour le faire taire. Amnesty International demande aux autorités pakistanaises de libérer immédiatement et sans condition Ali Wazir.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Premier ministre Syed Murad Ali Shah,
Bureau du chef du gouvernement
Civil Lines, Karachi
Sindh, Pakistan
Tél. : +92 21 99202080 1
Courriel : sindhcmhouse@gmail.com

Monsieur le Premier ministre,

Je vous adresse ce courrier afin de vous faire part de mon inquiétude concernant le maintien en détention arbitraire d'**Ali Wazir**, militant, défenseur des droits humains et ancien membre de l'Assemblée nationale, dans le cadre de plusieurs affaires traitées dans votre province. Ali Wazir a été remis en liberté lorsque la haute cour d'Hyderabad lui a accordé une libération sous caution le 16 mars ; il a de nouveau été arrêté quelques heures plus tard pour des accusations relevant de la Loi antiterroriste. Depuis, il est incarcéré à la prison du district de Dadu et visé par deux autres affaires pour incitation à la « haine » et « insurrection ».

Depuis août 2024, Ali Wazir a été placé en détention à plus de 10 reprises à Islamabad, et dans les provinces du Pendjab, du Baloutchistan et du Sind, semble-t-il dans le but de le réduire au silence et d'entraver son militantisme en lien avec les questions relatives aux exécutions extrajudiciaires, aux disparitions forcées, et à la discrimination et à la violence ciblant la minorité pachtoune. Selon ses avocats, les autorités lui ont plusieurs fois refusé de consulter un conseil et ils se heurtent à de nombreuses difficultés pour le rencontrer afin de lui faire signer des documents basiques, comme une procuration. Cette situation, conjuguée à la pratique consistant à tenter de multiples poursuites sans fondement et à prolonger sa détention arbitraire, porte atteinte aux droits à la liberté et à un procès équitable d'Ali Wazir.

En outre, je suis préoccupé-e par son état de santé, car il est diabétique et souffre de problèmes cardiaques et d'hypertension qui se sont aggravés depuis son incarcération. Sa vue s'est nettement détériorée en raison de son diabète et de l'absence de soins médicaux. Ses avocats craignent que sa vue ne continue de se détériorer si des soins appropriés ne lui sont pas prodigués rapidement.

Conformément aux obligations internationales qui incombent au Pakistan en termes de droits humains, je vous demande instamment de :

- veiller à ce qu'Ali Wazir soit libéré immédiatement et sans condition, et à ce que toutes les charges

retenues contre lui soient abandonnées ; je vous prie également de ne pas engager de nouvelles poursuites à titre de représailles pour ses activités militantes.

- **garantir que, dans l'attente de sa libération, il puisse bénéficier rapidement de soins adaptés et communiquer régulièrement et librement avec sa famille, et que ses droits à un procès équitable soient pleinement garantis, notamment en veillant à ce qu'il puisse être défendu par l'avocat de son choix.**

Je veux croire que votre engagement en faveur de la justice et des droits humains guidera vos actions en vue de répondre d'urgence à ces graves préoccupations.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Défenseur des droits humains âgé de 49 ans, Ali Wazir a été député à l'Assemblée nationale de 2018 à 2023. Il a été arrêté à Peshawar le 16 décembre 2020 pour sédition et pour avoir prononcé, selon les allégations, des discours contre les institutions de l'État à Karachi. Il a été maintenu en détention pendant plus de deux ans et libéré le 14 février 2023, après avoir obtenu l'acquittement dans une affaire et une libération sous caution dans trois affaires similaires. Il a de nouveau été interpellé en août 2023 en compagnie de membres du Mouvement de protection pachtoune (PTM) et d'[Imaan Mazari-Hazir](#), avocate spécialiste des droits humains. Il a été relâché quelques mois plus tard. Ali Wazir a dénoncé ouvertement les forces talibanes au Pakistan, et sa famille est la cible de violences perpétrées par des militants, qui ont coûté la vie à son père, à deux de ses frères, à deux de ses oncles et à trois de ses cousins. En juin 2018, Ali Wazir aurait été victime d'une tentative d'assassinat à Wana, dans le Waziristan-Sud, à l'approche des élections générales. Cette attaque a coûté la vie à deux membres du Mouvement de protection pachtoune (PTM).

Ali Wazir est un haut responsable du Mouvement de protection pachtoune (PTM), mouvement citoyen de défense des droits civils de la province de Khyber Pakhtunkhwa, qui traite des questions d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées, ainsi que des discriminations et des violences ciblant la minorité pachtoune. La Commission d'enquête gouvernementale sur les disparitions forcées a indiqué qu'en novembre 2025, elle avait enquêté sur 10 718 cas dans tout le pays ; la majorité de ces cas, à savoir 3 674, provenaient de la province de Khyber Pakhtunkhwa. L'organisation de la société civile Défense des droits humains a recensé 60 cas de disparitions forcées en 2025. Depuis sa création, le Mouvement de protection pachtoune (PTM) fait l'objet d'une intense répression de la part des autorités pakistanaises, de nombreux membres étant détenus illégalement et soumis à des disparitions forcées. En octobre 2024, il a été désigné comme [organisation interdite](#) et inscrit sur la première annexe de la Liste des organisations proscrites de la Loi antiterroriste. En mars 2026, la haute cour de Peshawar a rejeté une requête contestant cette interdiction et invité le groupe à saisir la commission de révision du gouvernement fédéral afin d'obtenir sa levée. Une demande en ce sens est actuellement en cours d'examen, et aucune décision finale n'a été prise au moment où nous publions cette Action urgente.

Ali Wazir a été arrêté le 4 août 2024 en lien avec un accident de voiture dans la capitale, Islamabad. Tout de suite après, il a été poursuivi dans le cadre de trois affaires distinctes pour des accusations ayant trait à cet accident, à savoir « brutalités » sur la personne de policiers et possession de drogues. Il a obtenu une libération sous caution dans ces trois affaires un mois plus tard. Cependant, il n'a pas été libéré, mais transféré à la prison de Rawalpindi, dans la province du Pendjab, au titre de deux ordonnances consécutives de détention préventive en vertu de l'Ordonnance sur le maintien de l'ordre public (MPO), qui permet de détenir quelqu'un sans inculpation ni jugement pendant 90 jours. Par la suite, il a été transféré à Gujrat et Bhakkar, dans la province du Pendjab, en vertu de trois ordonnances distinctes. Puis il a été transféré à Sargodha et maintenu en détention dans le cadre d'une affaire liée à un vol à main armée présumé.

En décembre 2024, Ali Wazir a été transféré à Gadani, une ville de la province du Baloutchistan, et incarcéré dans le cadre d'une affaire intentée contre lui en 2023. Il a pu bénéficier d'une libération sous caution, mais n'a pas été remis en liberté car il était détenu dans le cadre d'une affaire de terrorisme dans la même ville. Après avoir obtenu sa libération sous caution dans cette deuxième affaire, il a été transféré à Chowki et placé en détention en vertu de deux Ordonnances sur le maintien de l'ordre public (MPO).

En février 2025, il a été transféré dans une prison de la province du Sind, où il est détenu depuis. Au départ, il avait été placé en détention dans le cadre d'une affaire de terrorisme à Sukkur. Il avait obtenu une libération sous caution, mais les autorités locales ont émis une ordonnance de détention, empêchant ainsi sa libération. Il a ensuite été transféré à Naushero Feroze, puis à Nawabshah, dans le cadre de deux affaires distinctes concernant des discours

qu'il aurait prononcés par liaison vidéo alors qu'il était déjà détenu.

Le 10 mars 2026, une chambre de la haute cour du Sind à Hyderabad a accordé à Ali Wazir une libération sous caution dans la dernière affaire en cours et estimé qu'il n'existait aucune preuve à charge contre lui ni aucun fondement légal justifiant son maintien derrière les barreaux. Cependant, sa libération a été retardée pour des raisons administratives et il est finalement sorti de la prison centrale de Sukkur le 16 mars. Moins de quatre heures après, il était de nouveau arrêté. On est resté sans nouvelles de lui pendant près de deux jours, faisant craindre une disparition forcée. Il a été présenté devant un tribunal antiterroriste à Naushero Feroze le 18 mars, son équipe d'avocats ayant déposé deux requêtes distinctes. Au cours de l'audience, les autorités ont révélé qu'un procès-verbal introductif avait été enregistré environ une heure avant sa nouvelle arrestation, le 16 mars, accusant Ali Wazir d'avoir tenu des propos incitant à la « haine » et à la violence contre les institutions de l'État. Il a plus tard été renvoyé en détention provisoire. Par la suite, deux autres procès-verbaux introductifs ont été enregistrés aux postes de Dadu et Jamshoro, portant sur des allégations sensiblement similaires.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Anglais, ourdou

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 22 octobre 2026

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Ali Wazir (il)